REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 1 juin 2021

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département de la cohésion sociale et de la Fondation des Evaux

Accueil de l'académie du Servette aux Evaux: les parties s'entendent pour une signature de la convention

Remis à ce jour, l'accord en vue de la signature de la convention validant l'installation provisoire de l'académie du Servette FC aux Evaux a été voté favorablement à la majorité du conseil de fondation. Au terme de discussions complémentaires entre les parties à la convention, rendues possibles par l'ajournement de la décision prévue le 4 mai dernier, les travaux indispensables au futur relogement temporaire de l'académie du Servette FC pourront démarrer prochainement.

Dans une volonté de garantir la transparence du projet, les parties à la signature de la convention, soit la Fondation des Evaux, le canton et l'association du Servette FC, avaient convenu le 4 mai de rendre public le projet de convention et plus globalement le projet d'accueil (plan des terrains, plan du bâtiment provisoire, plan de mobilité) des équipes de la relève élite cantonale du football. Une centaine de personnes s'était déplacée à l'occasion d'une consultation publique organisée par la Fondation des Evaux le 12 mai.

Lors d'une séance tenue ce jour, destinée spécifiquement au relogement temporaire de l'académie du Servette FC au centre sportif des Evaux, la Fondation des Evaux a validé l'accord pour la signature de la convention de partenariat visant à permettre cet accueil temporaire.

Cette convention tripartite fixe les principes applicables à la planification, à la réalisation et à l'exploitation de ce pôle football temporaire. La signature, qui interviendra dans les meilleurs délais, permettra d'assurer les conditions de développement et d'entraînement nécessaires aux treize équipes de la relève élite cantonale du football. Parallèlement, la signature de la convention ouvrira la possibilité d'entamer la phase préparatoire des travaux de construction du futur cycle d'orientation de Balexert, conformément à la loi 12741, votée par le Grand Conseil le 29 avril.

Pour tout renseignement complémentaire:

- *DCS: M. Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de la communication, T. 022 546 54 32*
- *Fondation des Evaux*: *M. Cyril Huguenin, président, T. 079 602 02 50.*